

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 06 - 050

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Décision 9 : Les avenants n°6, 12 et 13 concernant les marchés de travaux du centre de Pelussin.

Les lots n°6, 12 et 13 du marché de travaux relatif à la construction du nouveau centre de Pélussin, nécessitent une mise en conformité de leur prix global et forfaitaire avec les travaux finalement réalisés. En effet, des prestations initialement prévues au marché ont été abandonnées, parfois modifiées. C'est pourquoi le bureau est invité à se prononcer sur ces propositions d'avenants.

📁 Avenant n°1 au lot 6 : «Façades » avec REVETECH Façades (Saint Etienne) :

Cet avenant a pour objet de supprimer l'installation d'une bavette en alu laqué en appui de fenêtres, ce qui représente une moins-value de 1 372,80 € HT (1 647,36 € TTC) .

Le montant hors taxes initial du marché diminue ainsi de 8,82 % et passe de 15 560,48 € HT (18 672,58 € TTC) à 14 187,68 € HT (17 025,22 € TTC).

📁 Avenant n°2 au lot 12 : «Electricité courants faibles» avec Société d'Etudes et de Réalisation (Saint Romain le Puy) :

Cet avenant a pour objet de supprimer les différentes provisions établies lors du lancement du marché, afin de faire face à des dépenses imprévues. Une moins-value de 3 500 € HT (4 200 € TTC) est ainsi constatée.

Le montant hors taxes initial du marché diminue ainsi de 6,67 % et passe de 52 475,34 € HT (62 970,41 € TTC) à 48 975,34 € HT (58 770,41 € TTC).

📁 Avenant n°1 au lot 13 : «Chauffage-gaz-ventilation-plomberie » avec ABCVC (Rive de Gier) :

Cet avenant a pour objet de supprimer les différentes provisions établies lors du lancement du marché, afin de faire face à des dépenses imprévues. Une moins-value de 3 287 € HT (3 936 € TTC) est ainsi constatée.

Le montant hors taxes initial du marché diminue ainsi de 3,90 % et passe de 87 362,00 € HT (104 834,40 € TTC) à 84 082,00 € HT (100 898,40 € TTC).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve les avenants joints en annexes et autorise la Présidente à signer les documents.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Marianne DARFEUILLE